



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le vendredi 20 mars 2026 à 20h30.**

Affiché, le 16 mars 2026

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil
2. Election du maire
3. Fixation du nombre des adjoints
4. Election des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local

5. Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
6. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués
7. Désignation des délégués au syndicat intercommunal des centres de pédagogie et de réadaptation pour handicapés (SICPRH)
8. Désignation des délégués au groupement intercommunal base de loisirs Jablines-Annet (GIJA)
9. Fixation des conditions de dépôts des listes de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation des services publics (CDSP)

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Laurent DELPECH.**

